

Décision de la présidence

Cela viole mes privilèges de députée, cela viole les privilèges de tous les députés.

Je vous prie d'examiner la question, monsieur le Président, et de statuer à ce sujet.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, après l'intervention de la députée, je vous demande l'autorisation de retirer ma demande de question de privilège. Celle que j'ai présentée la semaine dernière.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention.

La députée de New Westminster—Burnaby a posé une question de privilège. Je crois comprendre que personne d'autre ne désire prendre la parole sur ce sujet. Je prends la question en délibéré et je rendrai compte à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT**

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le ministre des Anciens combattants a cité un extrait tiré d'une communication du président des Amputés de guerre du Canada, si je ne m'abuse.

Je voudrais que l'on procède de la façon habituelle en demandant au ministre de déposer cette communication pour en faire un document public.

• (1510)

M. le Président: Le député a parlé d'une lettre que le ministre a lue. Je me suis peut-être trop hâté en interrompant le ministre pour lui suggérer, je crois, de la faire parvenir au député qui avait posé la question au lieu de la lire.

Quoi qu'il en soit, je crois que le ministre accepterait très volontiers de déposer la lettre en question. Je suis d'accord, cela va de soi.

M. Angus: Monsieur le Président, on vient de m'informer que pendant la période des questions, le ministre chargé de l'Habitation a cité un extrait d'un document, en l'occurrence une lettre de Centraide, et je voudrais que cette lettre soit déposée elle aussi.

M. le Président: Mes collègues du côté du gouvernement voudront peut-être répondre à cette requête. Le député peut en reparler à la présidence plus tard au besoin.

Je crois que la députée de Halifax soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'un échange que j'ai eu avec le ministre des Finances durant la période des questions et de la réponse qu'il m'a donnée à ce moment-là.

Alors qu'il répondait à ma question supplémentaire, le ministre a laissé entendre que je me moquais de la situation extrêmement grave en ce qui a trait à la violence dont sont victimes les femmes au Canada.

Ce n'est pas la première fois que le ministre adresse des reproches de ce genre à des députés de ce côté-ci de la Chambre, dont votre servante, surtout lorsque nous n'avons pas la possibilité de lui répondre, puisqu'il s'agit d'une question supplémentaire.

Je crois que la question est extrêmement grave, du fait notamment des exigences de la télévision, alors que les téléspectateurs ne peuvent nous voir répondre. Je considère qu'on a violé mes privilèges de député. Je vous invite, monsieur le Président, à examiner la question.

L'hon. Doug Lewis (Ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je prends en note la question soulevée par ma collègue. Je vous demande également, monsieur le Président, si vous êtes disposé à le faire, d'examiner le compte rendu. Vous vous apercevrez que la députée qui formule la plainte en question a laissé entendre immédiatement après que le premier ministre riait de la situation.

Mme Clancy: C'est ce qu'il faisait.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: La question soulevée par la députée de Halifax illustre bien le problème qui se pose parfois dans cette enceinte.

Je serai peut-être en mesure d'examiner le harsard et les bandes. Si le ministre intervenait, étant donné la façon dont on couvre nos délibérations à la télévision, je